



ADDITIF RECTIFICATIF

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°-002/AONO/CNG/SIGAMP/CIPM/2025 Du 27/03/2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES
INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE. EN
DEUX LOTS

Le Maire de la Commune de Ngoumou

Autorité Contractante

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
<p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main; délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à cinq cent quarante mille (540 000) FCFA pour le lot 1 et Six cent Mille (600 000) FCFA pour le lot 2; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de</p>	<p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbrée au tarif en vigueur avec mention manuscrite assortie de la quittance de la Caisse de Dépôt et consignation (CDEC), délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à deux cent mille (200 000) FCFA pour le lot 1 et 3 , trois cent Mille (300 000) FCFA pour le lot 2 et cent mille (100 000) FCFA pour le Lot 4; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera</p>

<p>soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p>	<p>le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p> <p>NB : ceci est valable pour toutes les autres cautions</p>
<p>ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</p> <p>La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Mairie de Ngoumou aux heures ouvrables (Service des Marchés (SIGAMP), téléphone 655 59 82 78 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable <i>des frais d'achat du DAO de 100 000 francs CFA pour les deux lots et 50 000 francs CFA pour un lot à la Recette Municipal de Ngoumou.</i></p>	<p>ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</p> <p>La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Mairie de Ngoumou aux heures ouvrables (Service des Marchés (SIGAMP), téléphone 655 59 82 78 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable <i>des frais d'achat du DAO de 100 000 francs CFA à la Recette Municipal de Ngoumou.</i></p>
<p>Critères de qualification des offres techniques : Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La capacité financière Oui/Non • Les références de l'Entreprise Oui/Non • Méthodologie d'exécution des travaux .. Oui/Non • Planning d'approvisionnement en matériaux et planning d'exécution des travaux ... Oui/Non • L'expérience du personnel d'encadrement..... Oui/Non • Le matériel et les équipements essentiels...Oui/Non • Compréhension du projet Oui/Non <p>Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 5 « oui » sur 7) seront examinées.</p>	<p>Critères essentiels : Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La capacité financière Oui/Non • Les références de l'Entreprise Oui/Non • Méthodologie d'exécution de chaque lot de travaux Oui/Non • Planning d'approvisionnement en matériaux et la planning d'exécution des travauxOui/Non • L'expérience du personnel d'encadrement.....Oui/Non • Le matériel et les équipements essentiels.. Oui/Non • Compréhension du projet Oui/Non • Présentation de l'offre.....oui/non <p>Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 5 « oui » sur 7) seront examinées.</p>
<p>RPAO</p> <p>Critères éliminatoires :</p>	<p>RPAO</p> <p>Critères éliminatoires :</p>

Offre Administrative	Offre Administrative
<ul style="list-style-type: none"> • absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis; • non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • non-respect du format de fichier des offres ; • absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ; 	<ul style="list-style-type: none"> • absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis; • non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • non-respect du format de fichier des offres ; • absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ; • Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois dernières années
RPAO	RPAO
<p>Article 13 : Documents constituant l'offre</p> <p>13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :</p> <p>a. Volume 1 : Dossier administratif</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire : <ul style="list-style-type: none"> - A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ; - A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ; - N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ; - N'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur. ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ; iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ; 	<p>Article 13 : Documents constituant l'offre</p> <p>13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :</p> <p>a. Volume 1 : Dossier administratif</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire : <ul style="list-style-type: none"> - A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ; - A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ; - N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ; - N'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur. ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ; iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;
Article 14 : Documents constituant l'offre	Article 14 : Documents constituant l'offre
Volume 2 : Offre technique comprenant :	Volume 2 : Offre technique comprenant :

	<p>i. CCAP et CCTP paraphé daté et signé à la dernière page</p>
	<p>RGAO</p> <p>Article 38. Signature du marché</p> <p>38.1. Après publication des résultats, le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué dispose d’un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription du projet de marché par l’attributaire</p>
<p>CCAP MODALITES ET RÈGLEMENT DES TRAVAUX EXECUTÉS Le Chef Service est chargé de la liquidation de la Lettre-Commande à élaborer à l'issue du présent appel d'offres ;</p>	<p>CCAP MODALITES ET REGLEMENT DES TRAVAUX EXECUTES Le Maître d'ouvrage est chargé de la liquidation de la Lettre-Commande à élaborer à l'issue du présent appel d'offres ;</p>
<p>CCAP EDITION ET DIFFUSION DES LETTRES-COMMANDES EN PROJET. Quinze (15) exemplaires, de chaque Lettre-Commande à élaborer à l'issue du présent appel d'offres seront édités par les soins du co-contractant et fournis à l'Autorité Contractante pour diffusion.</p>	<p>CCAP EDITION ET DIFFUSION DES LETTRES-COMMANDES EN PROJET La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d’Ouvrage. La reproduction de <i>Vingt</i> (20) exemplaires du présent marché à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d’Ouvrage ou Maître d’Ouvrage Délégué.</p>

<p>CCAP RECEPTION DES TRAVAUX COMMISSION DE RECEPTION</p> <p>La commission de réception est composée ainsi qu'il suit :</p> <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant ; <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Chef Service de la Lettre-Commande; • Le Comptable matières de la Commune de Ngoumou. <p>Rapporteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Ingénieur de la Lettre-Commande ou son représentant. <p>Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Akono ou son représentant, assiste à la réception en qualité d'observateur.</p>	<p>CCAP RECEPTION DES TRAVAUX Composition de la commission de réception</p> <p>La Commission de réception sera composée des membres suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président : Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ou son représentant ; • Rapporteur : Le Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur du marché (en cas d'absence de Maîtrise d'œuvre) <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Chef de Service du marché ou son représentant ; • L'Ingénieur du marché • Le comptable matière du Maître d'Ouvrage • Observateur : Le représentant du MINMAP ; • Invité : Le Cocontractant ;
<p>CCTP TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES FORMULATIONS ET RENDEMENTS</p> <p>Peinture</p> <p>PANTEX 800 pour murs intérieurs : 0,5 KG/M2 PANTEX 1300 pour murs extérieurs : 0,5 kg/m² ; Peinture à huile type E-mail : 0,3 Kg/M2.</p>	<p>CCTP TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES FORMULATIONS ET RENDEMENTS</p> <p>Peinture</p> <p>PEINTURE BICOUCHE pour murs intérieurs : 0,5 KG/M2 PEINTURE BICOUCHE pour murs extérieurs : 0,5 kg/m² ; Peinture à huile type E-mail : 0,3 Kg/M2</p>
	<p>Formulaire types N°7,8,9,10,11,12,13,14,15 EN ANNEXE</p> <p>Charte d'intégrité et de la déclaration d'engagement au respect des clauses</p>

environnementales en annexe

Liste des banques en annexe

LE KESTE SANS CHANGEMENT



Le 20/04/2007
commune de Ngoumou
Autorité Contractante

Le Maire

Ngoumou Atengue
Jean Baptiste Oumar

Ampliations :

- DDMINMAP/MAK (pour information)
- P/CIPM/MAK
- ARMP (pour publication au JDM)

AFFICHAGE/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)